

Enlèvement d'enfants : le Canada ratifie la Convention

Le vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, ainsi que le ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan, ont annoncé récemment la ratification par le Canada de la Convention sur les aspects civils de l'enlèvement d'enfants. Cette convention établit une procédure garantissant le retour immédiat des enfants victimes d'un enlèvement.

M. MacGuigan a souligné que cette convention présentait un intérêt particulier pour le Canada, puisque c'est à la suite d'une proposition de celui-ci qu'elle a été adoptée lors de la quatorzième session de la Conférence de La Haye sur le droit international privé, en octobre 1980.

« En ratifiant cette convention, le Canada accomplit un acte important pour résoudre les nombreux problèmes juridiques et sociaux que posent les enlèvements internationaux d'enfants », a dé-

claré le ministre.

Les questions relatives au droit de garde sont de juridiction provinciale mais la convention contient une clause fédérale. Cette clause permet au Canada de ratifier cette convention si une province fait le nécessaire pour la mettre en œuvre. La présente ratification étend la convention à l'Ontario, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et à la Colombie-Britannique, provinces ayant déjà adopté la législation nécessaire. Toutes les autres provinces se sont prononcées en faveur des principes reconnus par la convention et ont l'intention d'adopter la législation nécessaire ; la convention pourra dès lors s'appliquer à leur juridiction.

L'entrée en vigueur de la Convention est subordonnée à sa ratification par trois États. La France et le Canada sont les seuls États à l'avoir ratifiée jusqu'ici, mais plusieurs autres États, dont la Belgique, la Grèce, le Portugal, la Suisse et les États-

Unis, l'ont signée et devraient la ratifier sous peu.

Une fois en vigueur, la convention s'appliquera à tous les États qui l'ont ratifiée. Au Canada, la convention ne s'appliquera qu'aux cas d'enlèvements internationaux survenant dans les provinces auxquelles elle a été étendue. Des autorités centrales, une au niveau fédéral et une par province, assumeront les obligations prévues par la Convention.

Commémoration de la fondation de Terre-Neuve

La Société canadienne des Postes invite tous les Canadiens à célébrer le 400^e anniversaire de la fondation de Terre-Neuve en émettant, le 3 août, un timbre-poste de 32 cents en l'honneur de son fondateur, sir Humphrey Gilbert.



C'est en 1583 que sir Humphrey prit possession de Terre-Neuve au nom de la reine d'Angleterre, jetant ainsi les fondations de l'empire britannique outre-mer et marquant les débuts de Terre-Neuve.

Le timbre, réalisé par Roger Hill de Toronto, montre un portrait de sir Humphrey de même qu'une grande carte polaire qui a servi à convaincre la reine de l'autoriser à fonder une colonie en Amérique. Cette carte polaire, qui date de 1582, est l'œuvre de l'astronome John Dee.

C'est le 11 juin 1583 que Sir Humphrey a mis le cap sur l'Amérique où il aborda dans le port de Saint-Jean le 3 août. Cette étape était la dernière réalisation de sir Humphrey puisqu'il devait mourir quelques semaines plus tard sur le chemin du retour.

Vingt millions de timbres seront imprimés par la firme Canadian Bank Note Company d'Ottawa, au moyen du procédé d'impression de lithographie en quatre couleurs.

M. Whelan élu président du Conseil mondial de l'alimentation

M. Allan MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a annoncé le 30 juin que son collègue, M. Eugene Whelan, ministre de l'Agriculture, a été élu président du Conseil mondial de l'alimentation. L'élection a eu lieu lors de la neuvième session ministérielle du Conseil qui se tenait à New York, du 27 au 30 juin.

M. Whelan remplira un mandat de deux ans commençant le 1^{er} juillet 1983.

Le Conseil mondial de l'alimentation a été créé en 1974 à la suite de la Conférence mondiale de l'alimentation durant laquelle M. MacEachen dirigeait la délégation canadienne. Le Conseil est composé de 36 membres — généralement des ministres de l'agriculture, de l'alimentation ou du développement rural — représentant toutes les régions du monde ; il joue un rôle catalyseur, suivant de près la situation alimentaire mondiale, mobilisant les soutiens et servant de mécanisme de coordination dans les domaines de la production alimentaire, de la nutrition, de la sécurité, du commerce et de l'aide alimentaires, ainsi que des politiques connexes de tous les organismes des Nations Unies.

M. Whelan a participé au Conseil mondial de l'alimentation depuis sa création. Il a assisté à toutes les sessions ministérielles, sauf à celle de 1979, époque

à laquelle il n'était pas membre du gouvernement. M. Whelan entend mettre son autorité de président du Conseil au service de l'amélioration de la sécurité alimentaire dans les pays en développement. Il s'intéressera particulièrement à l'élimination des contraintes qui entravent la production alimentaire dans les pays à faible revenu et dont la balance alimentaire est déficitaire, surtout en Afrique, où les problèmes sont les plus graves.



M. Eugene Whelan